



**ASSOCIATION NATIONALE ANGLO-ARABE**

## **Contrat de valorisation 2009 Entiers AA et AAcr nés en 2005**

Entre :

L'ANAA ayant son siège social : Centre de Valorisation - Route de l'Adour -  
64520 SAMES,  
représentée par son Président Jean-Marie BERNACHOT.

et,

M, Mme, Mlle, Sté \_\_\_\_\_

propriétaire du cheval \_\_\_\_\_

N° SIRE : \_\_\_\_\_

Adresse

---

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Il est ensuite convenu de ce qui suit

### **Article 1 : Objet du Contrat**

La présente convention a pour but de définir le partenariat entre L'ANAA et le propriétaire du cheval \_\_\_\_\_ afin d'en assurer sa valorisation en Cycles Classiques Jeunes Chevaux SHF, dans les disciplines de CSO, CCE ou Dressage, et sa promotion comme reproducteur.

**ANAA**

Centre de Valorisation- 64520 Sames

Administratif J-M Bernachot : GSM : +33 6 31 04 00 90 / Mail : anaa.france@wanadoo.fr  
Technique I Carsalade Demonte : GSM + 33 6 32 80 14 26 / Mail : harasmon@club-internet.fr



## ASSOCIATION NATIONALE ANGLO-ARABE

### Article 2 : Engagements réciproques

Le propriétaire s'engage :

1. À conserver le cheval jusqu'à la fin des finales nationales et son prélèvement. En cas de vente du cheval, le contrat de congélation reste valide et doit être spécifié pour accord au nouveau propriétaire.
2. À valoriser le cheval par un cavalier de son choix, détenteur d'une licence de compétition FFE.
3. À amener le cheval dans le centre sélectionné par l'ANAA durant l'hiver 2009-2010 ou 2010-2011 pour qu'il soit prélevé et son sperme congelé.
4. Permettre à l'ANAA d'utiliser 400 paillettes, soit 50 doses, sur une durée de temps illimité. Les frais de la congélation et de stockage pour les paillettes seront pris en charge par l'ANAA, les doses supplémentaires seront prises en charge par l'éleveur.

L'ANAA s'engage :

1. À verser en 3 fois au propriétaire, un montant maximum de 4 000 € , en fonction des résultats du cheval en cycles classiques Jeunes Chevaux SHF.
  - Un premier versement de 1000 € moins 10 € pour frais de dossier, soit 990 € sera effectué après :
    1. En CSO après 6 parcours dont 2 sans faute minimum et 1 TDSO
    2. En CCE après 3 épreuves les avoir terminées et 1 prime au minimum
    3. En Dressage après 6 épreuves et une prime au minimum.
    4. **Ces épreuves devront être courues et résultats obtenus au 30 juin 2009.**
  - Un second versement de 1000 € sera effectué après participation du cheval à l'une des finales nationales, CSO, CCE, Dressage.
  - Un dernier versement sera effectué en fin d'année par rapport aux classements en finale voir ci-joint.

ANAA

Centre de Valorisation- 64520 Sames



## **ASSOCIATION NATIONALE ANGLO-ARABE**

### **CSO finales de Fontainebleau**

Double sans faute 1000 €

1 tour sans faute et 1 tour à 4 pts 750 €

2 tours à 4 pts 500 €

Elite 1000 € - Excellent 750 € - Très bon 500 €

### **CCE Finales de Pompadour**

Classé du 1<sup>er</sup> au 5<sup>ème</sup> prime de 1000 €

Classé du 6<sup>ème</sup> au 10<sup>ème</sup> prime de 750 €

Classé du 11<sup>ème</sup> au 15<sup>ème</sup> prime de 500 €

Elite 1000 € - Excellent 750 € - Très bon 500 €

### **Dressage Finales de Saumur**

Classé du 1<sup>er</sup> au 5<sup>ème</sup> prime de 1000 €

Classé du 6<sup>ème</sup> au 10<sup>ème</sup> prime de 750 €

Classé du 11<sup>ème</sup> au 15<sup>ème</sup> prime de 500 €

Elite 1000 € - Excellent 750 € - Très bon 500 €

2. À assumer les frais de pension, de prélèvement, de congélation et stockage, pour une quantité de 400 paillettes, soit 50 doses.
3. À ne pas commercialiser les doses de semence congelée, mais à les offrir aux adhérents de l'ANAA.

Dans l'éventualité où le mâle est qualifié dans les deux disciplines, il ne touchera qu'une seule prime.

### **Article 3 : Sélection des chevaux ayant droit à l'aide ANAA**

1. Seuls les chevaux ayant participé à la finale du concours étalons de Pompadour pourront être sélectionnés par la commission sport qui ne retiendra que les meilleurs. Le nombre de mâles AAcr retenus pour le contrat de valorisation 2009 sera proportionnel au nombre de saillies 2005.

ANAA

Centre de Valorisation- 64520 Sames

Administratif J-M Bernachot : GSM : +33 6 31 04 00 90 / Mail : [anaa.france@wanadoo.fr](mailto:anaa.france@wanadoo.fr)  
Technique I Carsalade Demonte : GSM + 33 6 32 80 14 26 / Mail : [harasmon@club-internet.fr](mailto:harasmon@club-internet.fr)



## **ASSOCIATION NATIONALE ANGLO-ARABE**

2. Seuls les dossiers complets, transmis à date du 31 mars 2009, seront analysés par la commission sport de l'ANAA durant la première quinzaine de Mai.

### **Article 4 : Validité**

Le présent contrat n'est valable que pour la saison de concours de 4 ans (saison 2009).

Ce contrat peut être soumis à modification pour les années suivantes en fonction de l'enveloppe budgétaire.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

En deux exemplaires.

(Apposer la mention « Lu et Approuvé »)

Jean- Marie BERNACHOT  
Président de l'ANAA

Propriétaire du cheval

Association Nationale Anglo- Arabe  
Centre de Valorisation - Route de l'Adour 64520 SAMES  
Tel : 06.32.80.14.26 / Fax: 05 59 57 80 47 / Mail : harasmon@club-internet.fr

ANAA  
Centre de Valorisation- 64520 Sames

Administratif J-M Bernachot : GSM : +33 6 31 04 00 90 / Mail : anaa.france@wanadoo.fr  
Technique I Carsalade Demonte : GSM + 33 6 32 80 14 26 / Mail : harasmon@club-internet.fr